

huit cent de leurs électeurs venaient à perdre leur pension, rien au monde n'empêcherait tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, tous les députés du caucus libéral ici présents, de se porter immédiatement à la défense des intérêts de ces électeurs. Comment se fait-il que l'on ait eu tant de mal à obtenir que l'on réponde aux appels téléphoniques des employés? Je n'arrive pas à le comprendre. J'espère que dans quelques minutes, tous les députés conservateurs en profiteront pour faire valoir au gouvernement que ce dernier aurait intérêt à se rendre à la raison et à traiter avec les employés des Arsenaux canadiens.

[Français]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je veux parler sur ce sujet aussi parce qu'il est très important pour les ouvriers de la société Les Arsenaux canadiens Limitée, particulièrement au Québec, où il y a deux usines. Je me souviens quand j'étais petit garçon . . .

Mme Mailly: Cela fait longtemps!

M. Waddell: Oui, c'est vrai cela fait longtemps. J'habitais à Toronto, à Port Credit (Ont.) Etobicoke, près de Lakeshore, à l'ouest de Toronto, et nous avons eu là une usine de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. C'était après la Seconde Guerre mondiale et je comprends maintenant que, à l'époque, il y avait beaucoup d'usines des Arsenaux canadiens au Canada parce que c'était une excellente société de la Couronne pendant la guerre. De nombreuses personnes, de nombreux ouvriers ont travaillé à la société Les Arsenaux canadiens Limitée.

● (1520)

[Traduction]

Je crois savoir que la société a considérablement réduit le nombre de ses employés depuis.

Comme je viens de le dire, c'était une excellente société qui comptait de nombreuses fabriques produisant d'importantes quantités de munitions destinées à l'usage des soldats du Canada et d'autres pays pendant la guerre. Quand j'étais enfant, je me souviens qu'il y avait des usines dans ma région et je me souviens aussi d'avoir discuté avec quelques-uns des hommes plus âgés qui y travaillaient. Je crains que si le gouvernement ne privatise Les Arsenaux canadiens Limitée, il détruise une excellente société d'État. Bien que je ne prétende pas que ce soit le cas, les propriétaires pourraient décider de rationaliser la société et nous risquons de voir Les Arsenaux canadiens Limitée disparaître à jamais.

La motion n° 4 se lit comme suit:

Qu'on modifie le projet de loi C-87, à l'article 12, en retranchant les lignes 34 à 36, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«12. La présente loi entre en vigueur après le 31 décembre 1987 à la date fixée par proclamation.»

Cette motion a été proposée par mon voisin de pupitre, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Elle vise à reporter l'entrée en vigueur de la Loi. Je préférerais que la société Les Arsenaux canadiens ne soit pas privatisée du tout. Cependant, si elle est vendue, le gouvernement doit certes offrir certaines garanties aux travailleurs concernés.

Après avoir écouté certains ministériels, je tiens à dire, en connaissance de cause, que les travailleurs ont la chance dans

un sens au moins, car nous pouvons débattre cette mesure au Parlement.

Mon bureau de comté de Vancouver—Kingsway est ouvert à tous, en week-end. J'ai pu constater ce qui est arrivé à certains de mes électeurs qui travaillent dans des sociétés privées qui ont été achetées par une autre entreprise ou qui ont fusionné avec une autre société. Mes électeurs m'ont fait part des difficultés d'adaptation qu'ils éprouvent à la suite de la prise de contrôle ou de la vente de leur entreprise. Parfois, les députés, qui sont des avocats, des médecins et des chefs d'entreprise et qui ont, de ce fait, bien des débouchés, oublient combien cela peut être dur pour les travailleurs. Il faut se rappeler que de nombreux employés d'entreprises comme Les Arsenaux canadiens sont au service de cette entreprise depuis des années et croient avoir une certaine sécurité d'emploi. Il n'est pas facile de se trouver un autre emploi, et pourtant, les employés de bien des entreprises y sont forcés.

Lorsque des travailleurs me disent que leur entreprise a été absorbée à la suite d'une fusion ou d'une vente, je leur dis qu'il existe des dispositions relatives à l'obligation du successeur dans la législation touchant les syndicats. Un syndicat peut être remplacé par un autre, et il existe donc une certaine protection. Parfois, cependant, cette protection est inexistante, et nous en avons un bon exemple.

Le député d'Ottawa-Centre travaille sans relâche pour les fonctionnaires. Il a signalé certains des problèmes reliés notamment à la sécurité d'emploi, aux pensions et à la transition d'une entreprise visée par le Code canadien du travail à une entreprise visée par le Code du travail du Québec. Cela entraîne de l'insécurité et c'est une situation instable pour ces travailleurs qui craignent de perdre leur emploi. Ils ne peuvent tout simplement pas aller à la chasse. Je vois le député de Nunatsiak (M. Suluk) qui prend des notes afin de se préparer à répondre à mon discours, lorsque j'aurai terminé. Sauf erreur, il vient de rentrer d'un voyage de chasse dans l'Arctique Canadien. Il sait qu'il fait bon aller chasser, mais que nous devons travailler également.

Ce qui importe, c'est d'assurer la sécurité d'emploi aux employés. Sauf erreur, le groupe SNC, de Montréal, fabrique déjà des munitions dans le cadre de ses autres investissements. Ainsi, la société Les Arsenaux canadiens risque de ne pas être l'une de ses priorités. Cela aura des répercussions sur les travailleurs et ils veulent le savoir. Ils souhaitent que la SNC soumette à la Chambre un plan d'entreprise dans lequel elle précise ce qu'elle entend faire avec la société Les Arsenaux canadiens. C'est le moins que le gouvernement puisse faire pour les employés d'une société de la Couronne qu'il privatise.

On pourrait se demander pourquoi le Nouveau parti démocratique s'oppose à ce projet de loi et propose des modifications. En toute franchise, il s'agit peut-être de la première d'une longue liste de privatisations. Que se passera-t-il lorsque le gouvernement privatisera Petro-Canada, qui est 100 fois plus importante que la société Les Arsenaux canadiens? Nous voulons nous assurer qu'on mette en oeuvre une procédure qui sera au moins avantageuse aux travailleurs. Nous désirons savoir s'il y aura un plan d'entreprise. Nous souhaitons qu'on prévoie l'obligation du successeur pour ce qui est de la syndicalisation. Nous réclamons de connaître le sort des régimes de pension.